

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 11 juin 2021

Membres présents : 13 – Membres excusés : 2 - Procurations : 2 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 11 juin 2021 à 20h00.

Secrétaire de séance : Mme Martine DUBLANCHET.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

1. Fonds de concours : amortissements

Vu le fonds de concours de 10 452,48 € accordé à la Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge », pour le programme voirie 2020 ;

Vu les fonds de concours de 1 031,71 € et 15 862,42 accordés au SIEG du Puy-de-Dôme (travaux d'éclairage public Chemin de la Croix Saint-Pierre et au Gour de Tazenat) ;

Vu le fonds de concours de 10 667 € accordé au Docteur Fleur BENNETT dans le cadre de son installation dans un cabinet médical à Charbonnières-les-Vieilles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De fixer la durée des amortissements à 20 ans à compter du 1er janvier 2022 pour le versement des fonds de concours susvisés.

2. Plan de gestion du Gour de Tazenat : profil de baignade

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le profil de baignade sera soumis à délibération du Conseil communautaire le 24 juin 2021. Il rappelle que le bureau d'études a fait quelques conclusions concernant la qualité de l'eau du Gour et que ce sont plusieurs facteurs qui créent certaines situations. Un plan d'action sera établi.

Monsieur Guillaume CHABORY explique que le lac pourrait constituer une vraie réserve d'eau lors des épisodes de sécheresse.

Vu le profil de baignade réalisé par le cabinet ATHOS ENVIRONNEMENT dans le cadre du plan de Gestion du Gour de Tazenat, et présenté en mai 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De prendre acte de l'ensemble des informations retenues dans le profil de baignade.

3. Salle du Préau : acquisition d'une table de cuisson

Vu les devis reçus pour l'acquisition d'un matériel neuf « fourneau électrique 4 plaques » (livraison et installation incluses) en remplacement du matériel défectueux dans la salle du Préau ;

Le C9 DELAIRE	Auvergne Matériels Pro	Augère Poumarat	SAS Froid Chaud
1 700 € HT	1 900 € HT	1 934 € HT	2 843 € HT
2 040 € TTC	2 280 € TTC	2 320,80 € TTC	3 611,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider l'offre de l'entreprise *Auvergne Matériels Pro* d'un montant de 1 900 € HT ;
- D'inscrire cette dépense en section d'investissement.

4. **Demande d'acquisition d'un bien de section aux Sattes : décision suite au vote des électeurs**

Vu les délibérations en date des 22 janvier 2021 et 19 février 2021 donnant un avis favorable pour l'aliénation de la parcelle YH n°134 à la demande et au profit de M. et Mme PEREIRA FELGUEIRAS Frédéric, d'une contenance totale de 93 m², appartenant à la Section des Sattes, et fixant le prix à 0,23 € le m² suite à l'évaluation de l'EPF-SMAF ;

Vu l'arrêté du maire n°2021.05.283 en date du 17 mai 2021 convoquant les électeurs le dimanche 06 juin 2021 pour s'exprimer sur cette aliénation ;

Vu le Procès-Verbal des opérations de vote établissant une unanimité de quatre « oui » avec quatre votants sur quatre électeurs inscrits ;

Considérant que le Conseil municipal ne voit aucune objection à l'aliénation de ce bien pour sa vente à M. et Mme PEREIRA FELGUEIRAS Frédéric ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De prendre acte de l'accord des votants,
- De donner un avis favorable à cette aliénation aux conditions prévues,
- De rappeler que tous les frais inhérents à cette vente (notaire, géomètre, etc...) seront à la charge des acquéreurs,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Questions communautaires

- a) Remboursement des fluides aux communes pour les activités ALSH. La Communauté de communes a fait le choix de fixer un montant forfaitaire pour chaque commune.
- b) Procédure de validation des projets de voirie. Il est demandé aux communes de bien choisir en amont les travaux de voirie à réaliser afin de limiter le temps d'ingénierie qui est consacré à ce domaine.
- c) Suite du diagnostic des archives communales.
- d) Trésorerie de Manzat. La Trésorerie de Manzat fermera au 1^{er} septembre 2021. Monsieur Jacques-Bernard MAGNER suggère que soient organisés un rassemblement d'élus et une manifestation d'opposition, à l'occasion de la réunion prévue par la Direction Générale des Finances Publiques à Manzat le 29 juin 2021.

Questions diverses

- a) Personnel communal ;
- b) Garderie périscolaire – *rapporteur Mme Lucie PICCHIO*. Madame Lucie PICCHIO présente à l'assemblée une proposition de nouvelles formules de tarification de la garderie qui pourront s'appliquer à compter de la rentrée 2021. Une réunion sera organisée avec les parents d'élèves afin de leur présenter ces possibilités. Cela fera l'objet d'une prochaine délibération.
- c) Mairie et école : offre de téléphonie – *rapporteur M. Dominique GIRARD*. Monsieur Dominique GIRARD explique qu'il a reçu l'offre de l'étude faite par un fournisseur d'accès Internet et téléphonie. Elle sera présentée lors d'un prochain Conseil municipal.
- d) Associations - *rapporteur Mme Nathalie CHAMPOUX*. Madame Nathalie CHAMPOUX fait un compte-rendu de la réunion des associations qui s'est tenue le 28 mai 2021.
- e) Cimetière : aménagement des allées - *rapporteur M. Sébastien PORTIER*. Point ajourné.
- f) Chemin communal : aménagement - *rapporteur M. Dominique GIRARD*. Des travaux seront réalisés sur un chemin au village de Lalignier.
- g) SEMERAP : compte-rendu technique du service d'assainissement collectif – *rapporteur M. Guillaume CHABORY* ;
- h) SIEG : dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées – *rapporteur M. Claude ESPAGNOL* ;
- i) ARS : gestion des analyses des eaux de baignade ;
- j) DETR et Bonus Relance ;

- k)** SMAD des Combrailles : Assemblée générale - *rapporteur Mme Géraldine JAFFEUX* ;
- l)** Cirque Landri ;
- m)** FIC : plan de relance ;
- n)** Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme : projet d'animation en milieu scolaire pour la découverte de la biodiversité ;
- o)** Courrier du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme ;
- p)** Elections : plannings, et dotation des masques et visières ;
- q)** Date du prochain Conseil Municipal. Le 09 juillet 2021 à 20h30.